OCOM M208.01 – TOURNER À GAUCHE ET À DROITE EN MARCHANT

1. **Rendement** : Tourner à gauche et à droite en marchant

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) les commandements;

      (2) de la supervision; et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).

3. **Norme** : Conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, le cadet doit tourner à gauche et à droite en marchant à titre de membre d'une escouade.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démontrer la façon de tourner à gauche en marchant et permettre aux cadets de la pratiquer.	Démonstration et exécution	25 min	A0-002 (p. 3-29 et 3-30)
PE2	Expliquer et démontrer la façon de tourner à droite en marchant et permettre aux cadets de la pratiquer.	Démonstration et exécution	25 min	A0-002 (p. 3-31)

5. **Durée** :

   a. Introduction/Conclusion : 10 min

   b. Démonstration et exécution : 50 min

   c. Total : 60 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour cette leçon, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la façon de tourner en marchant, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

7. **Documents de référence** : A0-002 A-PD-201-000/PT-000 Direction – Histoire et patrimoine 3-2. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques de l'exercice militaire, des soirées d'instruction hebdomadaires et des cérémonies militaires.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.